

1 rue Léonard de Vinci
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU SAMEDI 04 AVRIL 2026

N° 22-2026

Objet : Désignation des représentants de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie au sein du SyAGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2021/DRCL/BLI/n°3 en date du 28 avril 2021 approuvant la transformation du SyAGE en Etablissement Public d'Aménagement et des Gestion des Eaux (EPAGE),

Vu les statuts du SyAGE,

Considérant que le SyAGE est un Syndicat mixte fermé à la carte exerçant les quatre compétences suivantes ; Assainissement Eaux Usées, Gestion des Eaux Pluviales, GEMAPI et Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres,

Considérant que la Communauté de communes de l'Orée de la Brie doit être représentée au sein du Comité Syndical du SyAGE pour les compétences GEMAPI et Mise en œuvre du SAGE auxquelles elle adhère,

Considérant dès lors qu'il convient de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants siégeant, à compter de l'installation de l'assemblée du SyAGE, à la compétence GEMAPI,

Considérant qu'il convient également de désigner parmi les délégués titulaires lequel représente la Communauté de communes pour la compétence Mise en Œuvre du SAGE de l'Yerres, et parmi les délégués suppléants lequel est suppléant pour ladite compétence,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article 1^{er} : Désigne en tant que délégués titulaires du SyAGE :

- Monsieur Jonathan WOFYSY
- Madame Véronique TONNOIR

Article 2 : Désigne Monsieur Jonathan WOFYSY en tant que délégué titulaire pour la compétence Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres.

Article 3 : Désigne en tant que délégués suppléants au SyAGE :

- Monsieur Charles DARMON
- Monsieur Philippe BOUSQUET

Article 4 : Désigne Monsieur Charles DARMON en tant que délégué suppléant pour la compétence Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 07 avril 2026.

Le Président,
Jonathan WOFYSY



1 rue Léonard de Vinci
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU SAMEDI 04 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre avril à dix heures et deux minutes, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt-huit mars s'est rassemblé en son siège, 1 rue Léonard de Vinci à Brie-Comte-Robert.

Étaient présents :

Mesdames DIACONU, GUESMI, INGLEZAKIS, LABRUYERE, LACOSTE (*Absente au cours de la délibération N° 16-2026, à partir de l'élection du 6^{ème} Vice-président*), MORGADO, RIBREAU-STABILE, SANTIN, TONNOIR, TRAN, VALENTE, VIDAL et Messieurs BOUSQUET, COLLON, COULOUMY, DARMON, DOUKALI, GIRAUD, GRANNONIO, IZARD, LADJICI, LAROUSSE, MORIN, SOARES, VANACKER, WOFYSY.

Étaient représentés :

Madame FRANCOUAL Anne pouvoir à Monsieur WOFYSY Jonathan.
Madame LACOSTE Bernadette pouvoir à Monsieur IZARD Stéphane.
Monsieur GILLOT Franck pouvoir à Monsieur GRANNONIO Yves.
Monsieur MARTIN Eric pouvoir à Madame TONNOIR Véronique.
Monsieur PRUVOT Thierry pouvoir à Madame LABRUYERE Oriana.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame Audrey SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **26 puis 25** (*Délibération N° 16-2026, à partir de l'élection du 6^{ème} Vice-président jusqu'à la fin de la séance du Conseil communautaire*)

Membres excusés et représentés : **4 puis 5** (*Délibération N° 16-2026, à partir de l'élection du 6^{ème} Vice-président jusqu'à la fin de la séance du Conseil communautaire*)

Membre absent non représenté : **0**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence du Doyen d'âge Monsieur DARMON Charles, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 18 février 2026.